

# Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif Lamaze du 14 juin 2016

## Présents :

**Collectif Lamaze :** Nelly Angel, Claudie Gillot-Dumoutier, Denis Guillien, Damien Martineau, Georges Salomon

**EPT Plaine Commune :** Sophie Durel (Direction de la Rénovation Urbaine), Mattias Le-Hurand (Service Maîtrise d’Ouvrage Espaces Publics ANRU Direction Générale des Services Techniques), Georges Oliveira – Direction voirie et déplacements

**Ville de Saint-Denis :** Bally Bagayoko – Maire-adjoint et Président du Comité Consultatif, Maxime Veaute – Service Santé publique, Florian Gougeon – Directeur de quartier Joliot-Curie/Lamaze/Cosmonautes

**Excusés :** H.Gatignol (collectif Lamaze), V.Malard (service Déplacements et patrimoine routier Conseil départemental 93), S.Ruspoli (Unité Ville et Santé)

## Ordre du jour :

- Introduction du Président : rappel du rôle du comité consultatif Lamaze (CCL)
- Présentation du projet ANRU (programme de renouvellement urbain St Rémy, requalification de la rue de Strasbourg,...) et de son avancée (services de Plaine commune)
- Echanges sur les demandes d’aménagement visant la portion de la rue de Strasbourg située entre le rond-point du T1 et le cimetière (services de Plaine commune) et sur la demande d’étude visant la création/déplacement de stations du tramway (RATP)
- Evocation de la concertation et de l’évolution du projet d’aménagement du carrefour Lamaze (Ville/Conseil départemental)
- Echanges sur le calendrier et le format de la 3ème édition « Lamaze enlève des bretelles »
- Divers points d’information : travaux en cours sur la création/préfiguration du Conseil local en santé environnementale ; communication du document fait par les organisations citoyennes dionysiennes relatif à l’enfouissement de la bretelle d’autoroute A1 et mise en perspective avec les JOP2024 ; évocation du projet « COP21 et après : formation des citoyens du quartier Rolland/Lamaze/Saint Rémy – dont conseiller(e)s citoyen(ne)s - aux enjeux de santé environnementale »

## **1/ Rappel du rôle du Comité consultatif Lamaze :**

En tant qu’instance de concertation relative à la coordination des projets urbains existant sur le périmètre Nord Est Saint Denis et à la promotion d’un quartier durable (lutte contre les nuisances environnementales, intégration des principes d’aménagement durable, conciliation des impératifs sociaux et urbanistiques,...), les membres du Collectif Lamaze rappellent que le CCL doit être associé le plus en amont possible à l’ensemble des dynamiques de projet comme cela a été le cas pour le projet d’aménagement du carrefour Lamaze conduit par le Conseil départemental.

A ce titre le Collectif Lamaze fait part de son regret de ne pas avoir eu d'échanges avec les parties prenantes au projet de rénovation urbaine (PRU) Saint Rémy depuis son initiation.

**A retenir :**

**Il est souligné la volonté que soit réuni le plus en amont possible le comité consultatif autour des projets urbains naissants en cohérence avec la vocation de mise en cohérence et de co construction des projets urbains.**

## **2) Présentation du PRU Saint Rémy.**

Les services de Plaine commune à travers la direction de la rénovation urbaine rappellent que le projet a été lancé en 2007 et que le programme a été arrêté en 2009. Répondant ainsi à la demande formulée ci-dessus par les membres du comité consultatif, ils soulignent que les marges de manœuvre pour modifier celui-ci étaient minces : elles résident principalement en l'invocation des règles d'urbanisme telles que définies dans le PLU (Plan local d'Urbanisme) mais le projet global (vocation des programmes immobiliers, projet social,...) n'était pas amendable.

### a. Le programme immobilier

Pour rappel le PRU St Rémy concerne l'installation de près de 1 100 personnes représentant ainsi environ 10% de la population du quartier Joliot Curie Lamaze Cosmonautes.

L'unité territoriale de rénovation urbaine rappelle les grands principes de ce projet :

- Augmentation du nombre de logements notamment sociaux (entre les opérations de démolition / reconstruction)
- Volonté de permettre aux habitants d'origine de rester/revenir dans le quartier pour intégrer les nouveaux logements (entraînant la construction de sites relais à proximité)
- Préservation de la qualité de vie à l'intérieur de l'îlot avec espaces végétalisés, façade faisant écran aux nuisances sonores, visuelles et atmosphériques générées par la bretelle d'autoroute. Cette option est argumentée par la possibilité de n'exposer que les couloirs de circulation et non les logements – T1 à destination de jeunes actifs et de publics issus d'un foyer de travailleurs migrants - aux nuisances précitées. Le Collectif Lamaze relève que l'écran en question ne peut concerner qu'une petite partie des nuisances sonores, voire visuelles, mais en aucun cas les atteintes à la santé que constituent les pollutions atmosphériques.
- Support de vie locale : amélioration de l'offre de service commercial (transfert du Franprix avec augmentation de la surface), accueil d'un espace jeunesse (potentiellement mis à disposition des habitants et de leurs collectifs en dehors des horaires d'ouverture de l'espace). Le Collectif demande s'il est prévu des places de parking pour Franprix.
- Promotion de la mixité sociale et générationnelle : le programme immobilier articule offre locative sociale, accession à la propriété, foyer de personnes âgées, résidence de jeunes actifs,...

### b. Le programme de requalification des espaces communs

- Requalification de la rue de Strasbourg : voies cyclables, mail piéton, stationnements commerces/ambulances,...

Le projet faisant une plus grande place aux modes de déplacement doux restreint de fait l'offre de stationnement.

Le Collectif interpelle sur cette diminution qui va inciter les personnes à se garer en double file. Bally Bagayoko indique qu'il souhaite agir à cet effet sur deux leviers :

- Augmentation de l'offre de stationnement en demandant au gestionnaire des parkings souterrains situés sous les constructions du PRU d'avoir une politique tarifaire incitative (s'appuyant sur le profil socio-économique des populations arrivant : populations jeunes ayant des véhicules même chez ADOMA,..)
- Cantonnement de la demande : sanction des stationnements illégaux, campagne de prévention avisant des politiques actuelles de lutte contre les abus en termes de stationnements,... Le Collectif demande instamment que la Police Municipale passe régulièrement dès la livraison de l'espace, et aléatoirement par la suite.
- Création de nouvelles voiries : rue de la tannerie notamment
- Création de nouveaux espaces verts : parc de l'atalante, parc Lucien Mèche

Le collectif demande à faire remonter le besoin de nettoyage des plaques de commémoration, des supports de promotion de l'histoire du quartier

c. Prise en compte du PRU dans un projet plus large

Les membres du collectif Lamaze soulignent la nécessité de prendre en compte un périmètre plus large que celui du PRU dans le processus de renouvellement urbain afin d'agir sur la requalification d'autres secteurs.

A ce jour le PRU St Rémy s'accompagne de projets en cours de mise en œuvre et en cours de réflexion :

- Carrefour Lamaze

Articulation entre les projets d'aménagements du carrefour et du PRU :

- Première phase de réaménagement des avenues Dr Lamaze et Marcel Cachin menée par Plaine commune sur le trottoir et le carrefour Strasbourg Lamaze (réalisation d'aménagements séparant les cyclistes de la circulation automobile et marquage au sol en cas de piste sur les trottoirs,...)
- Seconde phase d'aménagement du carrefour (en plateau, avec resserrement des voies, La placette refaite et interdite aux voitures, nouvelle coordination des feux tricolores, non rabattement des vélos sur la voirie aux carrefours à feux,...) menée par le conseil départemental au premier trimestre 2017.
- Exigence de continuité dans le choix des matériaux, des signalétiques, des aménagements

**A retenir :**

**Le comité consultatif demande que le projet d'aménagement du carrefour et de l'avenue Cachin (Lénine) soit présenté par le CD93 lors de sa prochaine réunion.**

**D'autre part le comité consultatif demande que soit particulièrement appuyée la demande de l'hôpital d'aménager un « tourne à droite »**

- Linéaire commercial rue de Strasbourg

Linéaire non pris en compte dans le périmètre du PRU, l' élu de quartier a souhaité que cette rive de la rue de Strasbourg soit tout de même prise en compte afin d'en profiter pour proposer un projet cohérent en matière d'offre commerciale.

A ce jour un travail est en cours associant les services de la Ville (Commerces, Vie des quartiers - Politique de la ville) et de Plaine commune (ADCAL – Association pour le développement du commerce et de l'artisanat -, unité territoriale de rénovation urbaine, aménagement,...) pour définir une stratégie de développement économique/commercial. Par la suite d'autres partenaires, au premier rang desquels l'Etat à travers l'EPARECA (Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) et/ou le FISAC (Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) seront sollicités.

### **3. Echanges sur les demandes d'aménagement visant la portion de la rue de Strasbourg située entre le rond-point du T1 et le cimetière (services de Plaine commune) et sur la demande d'étude visant la création/déplacement de stations du tramway (RATP)**

#### **a. Demande d'étude visant la création/déplacement de stations du tramway (RATP)**

Les membres du collectif Lamaze évoquent plusieurs motifs à la conduite d'une étude sur la création d'une station au droit du rond-point croisant la rue de Strasbourg et l'avenue Paul Vaillant-Couturier/avenue Lénine :

- Densification du secteur St Rémy : PRU St Rémy (1 200 personnes à venir), constructions récentes avenue Lénine,...
- Absence de connaissance fine des parcours de déplacements des riverains de cette zone (interrogation sur la méthode de comptage des passagers, non prise en compte des comportements de report sur d'autres stations en l'absence de solutions alternatives,...)
- Obligations de service public pesant sur le STIF/RATP les invitant à promouvoir la concertation

Mr Oliveira précise que les investissements actuels réalisés par la RATP visent plus l'agrandissement des arrêts (ex : arrêt Basilique, Delafontaine) afin d'accueillir les rames neuves que la création de nouvelles stations ou le déplacement de stations existantes. La station actuelle Hôpital Delafontaine ne sera pas déplacée.

#### **A retenir :**

**Le comité consultatif acte le fait d'adresser un courrier à Mr Bettochi – responsable régional RATP – afin de faire conduire une étude spécifique sur les besoins en déplacement des habitants et salariés compris dans un large périmètre autour du rond-point rue de Strasbourg.**

#### **b. Echanges sur les demandes d'aménagement visant la portion de la rue de Strasbourg située entre le rond-point du T1 et le cimetière (services de Plaine commune)**

Les membres du Collectif Lamaze rappellent à nouveau la nécessité d'intervenir sur la requalification de ce tronçon en évoquant plusieurs aspects :

- Orientation politique visant à relier les quartiers au centre-ville (contrat d'engagement communal)
- Axe structurant et donc très emprunté par les piétons malgré des trottoirs défoncés, des agencements et des pratiques de stationnement illégales rendant le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite quasi impossible
- Axe routier sans aménagement ni traçage au sol rendu très dangereux pour les cyclistes
- Mobilier urbain contraignant rendant la circulation pénible: candélabres,...
- Extrémité de la rue de Strasbourg, près du cimetière, se terminant par un goulot d'étranglement (au niveau de l'ancien garage) et rendant difficile le cheminement piéton.

- La demande de conduite d'une étude sur la requalification de cette portion de la rue de Strasbourg est ancienne

Mr Oliveira, représentant les services compétents de Plaine commune, indique que les contraintes financières sont réelles (-45% d'enveloppe) mais qu'une étude et une ébauche de programme seront réalisées cet été.

Bally Bagayoko est favorable à cette étude rue de Strasbourg.

**A retenir :**

**Les membres du comité consultatif demandent à être associés à la conduite de l'étude de même que les habitant(e)s, les commerçants, les associations comme Vélo à Saint-Denis, afin que chacun(e) puisse être consulté(e) sur ses souhaits/usages (notamment en matière de stationnement) et sur la méthodologie retenue. Une rencontre pourrait être prévue à cet effet avant l'été.**

**Enfin le comité consultatif évoque la nécessité d'écrire un courrier à Laurent Russier, élu de quartier du centre-ville concerné en premier lieu par cet enjeu.**

#### 4) 3<sup>ème</sup> Edition Lamaze enlève tes bretelles en 2017

Le comité consultatif rappelle les propositions qui avaient été faites pour les éditions suivantes – Cf compte rendu réunion du comité consultatif du 27 octobre 2015 :

- un évènement ayant pour thématique la fracture urbaine que constitue la Seine (en lien avec les travaux d'entente seine).
- un évènement à Porte de Paris. En effet les mobilisations citoyennes autour de l'enfouissement de l'autoroute A 1 sont connectées depuis longtemps.

Après discussion, la proposition d'un prochain évènement à Porte de Paris est soutenue par le Comité consultatif.

Sur cette base, il est rappelé la nécessité de réfléchir au format (itinérant, participatif, pédagogique, militant,..) et d'engager dès que possible cette réflexion car les délais de fermeture, le cas échéant, de la bretelle d'autoroute sont très longs (près de 9 mois)

**A retenir :**

**Le comité consultatif propose la tenue d'une 3<sup>ème</sup> Edition de « Lamaze enlève tes bretelles » en 2017 et demande à que le bureau municipal soit consulté à cet effet.**

**Il propose également que cet évènement devienne officiellement un évènement ville.**

#### 5) Point d'informations diverses

##### a. Création du Conseil Local de Santé Environnementale (CLSE)

Portée par la Direction Santé (volet Santé environnementale) et par 4 élu(e)s (Elisabeth Belin, Michel Ribay, Cécile Ranguin, Jaklin Pavilla) la phase de préfiguration d'un CLSE est en cours.

A ce jour plusieurs initiatives ont été prises :

- Repérage des diverses sources de nuisances environnementales
- Identification des lieux les plus exposés sur le territoire dionysien
- Préconisation autour d'actions nouvelles ou de l'amélioration des actions existantes (pollution de l'air, nuisances sonores, alimentation saine, déplacements actifs, ondes électromagnétiques,...)
- Inscription de deux ou trois quartiers dans la phase de préfiguration du CLSE afin de compléter le diagnostic par une approche plus qualitative (confronter la réalité statistique

des nuisances environnementales à leur perception par les habitants « experts d'usage », mesurer leur sensibilité aux questions de santé environnementale,...) et quantitative (volonté de recenser des indicateurs plus locaux, de mesurer plus finement certains paramètres de santé environnementale,...) et afin d'associer les habitants à la définition des missions de ce CLSE.

- Le lancement du CLSE initialement prévu en octobre sur des thématiques prioritaires a été repoussé afin d'affiner sa préfiguration (préfiguration discutée lors du comité de pilotage du mois d'octobre)

#### **A retenir :**

**Le collectif propose qu'un courrier soit adressé à l'élue en charge de ce projet afin de lui signifier la candidature du quartier Joliot Curie Lamaze Cosmonautes à cette phase de préfiguration. Plusieurs arguments plaident en ce sens : enjeux forts de santé environnementale (sources importantes de nuisances environnementales, présence d'un pôle de santé et d'établissements pour personnes âgées,...), existence d'une forte envie d'agir de la part des habitant(e)s (collectif Lamaze, actions de sensibilisation déjà menées et programmées avec la maison de quartier...)**

#### **b. JOP2024**

Bally Bagayoko, élu de quartier également élu aux Sports et aux grands événements rappelle les principaux éléments du dossier de candidature de la ville de St Denis en termes d'aménagement en particulier (réaménagement de l'échangeur de l'autoroute A86, financement de la passerelle d'accès à L'Île-Saint-Denis, réaménagement des berges de Seine afin de favoriser les circulations douces, valorisation du complexe sportif et de la Grande Nef de l'Île-des-Vannes, l'aménagement de murs anti-bruit le long de l'A86, l'enfouissement des lignes à haute-tension,...)

En outre, comme évoqué dans le rapport « JO 2024 : point d'étape et mobilisation » adopté au conseil municipal, d'autres demandes seront portées pour promouvoir les opportunités offertes par la construction de sites olympiques en termes de développement urbain et d'aménagement (desserte en transports en commun et notamment le calendrier de réalisation du T8 Sud, amélioration du cadre de vie, emploi, la formation et l'innovation, projets pour la jeunesse et l'éducation, développement d'équipements publics, à destination sportive, valorisation de l'image de la ville et de ses habitants....)

Enfin Mr Bagayoko rappelle quelques éléments de calendrier concernant la candidature aux JOP2024 :

- 17 février 2016 : dépôt du 1er dossier de candidature
- 7 octobre 2016 : dépôt du 2ème dossier de candidature
- 3 février 2017 : dépôt du 3ème dossier de candidature
- Mars-mai 2017 : visite de la commission d'évaluation
- 13 Septembre 2017 : choix de la ville hôte

Les membres du collectif Lamaze soulignent eux aussi l'enjeu fort que représente la potentielle tenue d'un tel événement pour l'aménagement du territoire et regrettent qu'à ce jour aucun document officiel ne fasse mention de la réflexion sur l'enfouissement de l'autoroute A1, que ce soit dans le dossier de candidature ou dans les journaux des collectivités (« En commun », décisions municipales/intercommunales,...).

En parallèle les membres du collectif Lamaze ainsi que le Comité Porte de Paris et l'Union des Associations des Riverains du Stade de France ont souhaité s'investir dans cette phase de consultation / contribution au dossier de candidature (participation notamment dans le cadre du conseil de développement de Plaine commune) et ont formulé des propositions fortes (présentées

dans un document synthétique spécialement produit dans ce cadre « Paris 2024 et les JOP sur le Territoire de Plaine commune »).

Ils rappellent que ces propositions peuvent être mieux entendues aujourd'hui encore car :

- La France est menacée d'amende (dont astreinte journalière) par la commission européenne du fait du non-respect des normes d'exposition des habitant(e)s aux particules fines.
- Le niveau d'acceptabilité de ces grands événements par la population dépend en grande partie de l'héritage laissé aux territoires : en ce sens l'effet accélérateur des JO sur la réduction des principales sources d'exposition aux différentes pollutions serait un argument majeur dans l'adhésion des populations et dans l'exemplarité de la candidature de Paris-Seine St Denis.
- Des financements européens existent pour soutenir ces projets structurants qu'il s'agit de mobiliser.

Bally Bagayoko précise que dans le COPIL JOP 2024 les élus ont proposé de retenir l'enfouissement de l'A1. Le préfet a répondu que les délais étaient trop courts. Le sujet a été discuté au 1<sup>er</sup> conseil municipal qui a discuté des JOP et la collectivité en lien avec l'agglomération continuera à porter cette ambition dans le cadre des instances portant sur la JOP2024.

#### **A retenir :**

- **Les membres du collectif Lamaze ont demandé à être reçus par l'élue régionale à l'environnement et au développement durable et par le directeur de l'ARS (Agence régionale de santé)**
- **Les membres du comité consultatif demandent à ce qu'une stratégie soit mieux définie pour porter le projet d'enfouissement de l'autoroute A1 à travers l'interpellation de tous les niveaux de compétences (collectivités locales et leurs groupements y compris européens), la et la valorisation des arguments économiques, sociaux et environnementaux qui motivent ce projet.**

**Calendrier des prochaines réunions du CCL : 4/10, 17/1**

#### **Annexes :**

- Document « Paris 2024 et les JOP sur le Territoire de Plaine commune »

**Prochaine réunion : Le 04 octobre 2016 à 18h30**

#### **Gardez le contact**

quartier.joliot-curielamazecosmonautes@ville-saint-denis.fr  
www.ville-saint-denis.fr



@VilleSaintDenis

#### **Joliot Curie/ Lamaze/Cosmonautes**

Mairie de Saint-Denis - Vie des quartiers  
Place du Caquet – BP 269

93205 Saint-Denis cedex Tél : 01 49 33 69 29